

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 88 (1952)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : S. P. R. Appel. — Vaud: S. P. V.: Forum de Radio-Lausanne. — Plan d'études. — Glanures — Amabilités. — Genève: U. A. E. E.-U. I. G. D. et M.: Assemblée plénière. — U. I. G. D. et M.: Vues aériennes de la Suisse. — U. I. G. M.: Assemblée administrative du 21 février. — Groupe des jeunes. — Nauchâtel: On regrette... — Echos des sections. — Association cantonale neuchâteloise des maîtres d'éducation physique. — Jura bernois: Pour nos collègues jurassiens. — Nous applaudissons. — Comité général S. P. J. — Communiqué: Service de placements. — Classe d'orientation professionnelle pour handicapés.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : A. Ischer: L'école moderne française (suite). — Bibliographie.

Partie corporative

S. P. R. : APPEL

La Société pédagogique romande, en compagnie du « Schweizerischer Lehrerinnenverein », de la « Société suisse de Travail manuel et de Réforme scolaire » et de la « Société suisse des Maîtres de Gymnastique », a contresigné l'appel que je résume ci-dessous et qui est lancé par le « Schweizerischer Lehrerverein » :

Jusqu'en 1933, l'Allemagne était un de nos principaux fournisseurs de matériel d'enseignement et de livres pour la jeunesse. Mais quand le national-socialisme prit le pouvoir et qu'il tenta, par le moyen des tableaux et des brochures scolaires, de répandre son idéologie dans la jeunesse suisse, les autorités et le corps enseignant s'y opposèrent résolument et unanimement. Il en résulta une sensible pénurie dans ce domaine et à la guerre, la livraison d'appareils et de matériel de démonstration cessa complètement. La Conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique, les organisations du corps enseignant, l'industrie et le commerce privé créèrent un matériel moderne excellent, qui se répandit très vite en Suisse et nous libéra de la dépendance étrangère.

Aujourd'hui, cette situation est gravement menacée. L'Allemagne surtout essaie d'écouler chez nous son matériel d'enseignement, et, en partie sous le couvert de maisons suisses, elle réussit assez facilement à obtenir de grosses commandes.

Il ne s'agit pas ici de s'élever contre un échange international de matériel « culturel » qui nous a toujours paru très souhaitable. Mais il s'agit d'un courant à sens unique car l'Allemagne empêche complètement l'importation chez elle de produits suisses pour les écoles (livres, écrits pour la jeunesse, tableaux muraux, appareils, etc.) et il est impossible de compenser l'afflux de produits allemands par des ventes suisses. Les fabriques suisses courent le risque de devoir cesser leur activité, nous risquons de retomber sous la dépendance de la production étrangère, au profit d'un matériel désuet, que même les journaux pédagogiques de nos collègues allemands jugent sévèrement.

Les associations signataires du présent appel prient instamment leurs membres de réserver leur clientèle aux produits suisses, même s'il faut les payer un peu plus cher. Nous protégerons ainsi nos écoles d'une invasion intellectuelle étrangère, nous assurerons du travail à ceux qui créent, réalisent, éditent et vendent un matériel didactique moderne, adapté à notre pays, et, aussi longtemps que la réciprocité des échanges ne nous est pas accordée, nous défendrons l'œuvre culturelle suisse contre toutes les forces qui veulent l'anéantir.



VAUD

S. P. V.

FORUM DE RADIO-LAUSANNE

Le forum de mardi 19 février était consacré au problème des effectifs scolaires. Nous sommes heureux de ce que cette importante question ait ainsi pu être portée devant le public. Nos remerciements vont à la Commission de Presse de la S. P. V., à Radio-Lausanne et à M. Roger Nordmann en particulier, à M. Jaccottet, directeur des Ecoles de la Ville, ainsi qu'à nos collègues, Mlle Magnenat, maîtresse enfantine, et à MM. Chabloz et Michel, instituteurs.

Il est hors de doute que de grands changements se sont produits dans nos écoles ces dernières années. Au nombre de ces changements, citons la transformation de la mentalité enfantine et l'évolution des méthodes d'éducation. Conséquence : les classes nombreuses ne sont plus possibles.

La radio, les sociétés, tant de choses accaparent l'attention de l'enfant qui a de la peine à écouter le maître à l'école, de la peine aussi à se concentrer. Transformons donc l'enseignement, et au lieu d'exposer les sujets, faisons travailler l'enfant soit individuellement, soit par équipes. Et soulignons que le travail en équipe prépare à la vie et développe le sentiment d'entraide et de responsabilité vis-à-vis du prochain. Or, ce travail en équipes ne peut se faire que dans des classes à effectif réduit. De même pour le travail individuel.

Nous sommes certains que le Département de l'Instruction Publique s'associe à nous pour remercier les auteurs de cette initiative et qu'il est heureux de constater l'intérêt que Radio-Lausanne porte aux choses de l'école.

M. C.

PLAN D'ÉTUDES

Ainsi ce statut de nos fonctions intellectuelles sera terminé sous peu ; on le soumet actuellement à l'appréciation de comités et de commissions *ad hoc*.

Il nous semble cependant que, si nous nous sommes intéressés à l'amélioration de nos traitements et retraites, le plan d'études aurait pu être susceptible de nous passionner, car c'est notre raison d'être même qui est en cause.

En une période d'après-guerre où tout est remis en discussion, et surtout l'enseignement, nous aimerions beaucoup, nous, instituteurs, faire comprendre nos exigences en fonction de nos expériences dans le domaine qui nous est cher. Ce désir est légitime et pourtant...

Il paraît que le contenu du nouveau plan d'études est d'ordre confidentiel, et qu'il n'était pas possible de consulter le corps enseignant dans son ensemble. De plus nos représentants devront agir vite puisque le département attend les réponses pour le 25 février 1952. (En dernière heure prorogé au 15 mars).

De ce fait une étude à laquelle les inspecteurs ont consacré des années doit être menée par nous en ... 15 jours. Qui sera responsable, finalement, du travail bâclé en ces quelque 2 semaines ?

Car un nouveau plan d'études est au fond une réforme de l'enseignement, une sanction des méthodes nouvelles. Tous ceux qui peinent à la tâche aimeraient y voir acceptés leurs efforts, leurs essais ; et ceux-là seuls qui font l'école se rendent compte combien ce désir est profond, vital, donc légitime.

Alors il nous serait refusé, à nous personnel enseignant vaudois, non pas de faire le plan d'études, ce qui paraîtrait normal à beaucoup, mais seulement de le discuter dans nos assemblées ?

Chaque année on se creuse la tête pour trouver un sujet passionnant nos conférences pédagogiques ; en voilà enfin un semble-t-il ? Eh bien, non !

B. Beauverd.

Le bulletinier souscrit entièrement aux lignes de M. B. Beauverd et reviendra sur ce sujet dans un prochain numéro de l'« Educateur ».

M. C.

GLANURE

Lu dans la « Gazette de Lausanne » du 22 février 1952 au sujet du Statut des fonctionnaires fédéraux :

« Depuis le début de 1952, les traitements et salaires sont conformes à la Loi du 24 juin 1949 ».

Dans notre canton, le Statut des fonctions publiques a été adopté par le Grand Conseil vaudois, le 9 juin 1947, il est entré en vigueur le 1er janvier 1948, mais n'est pas encore appliqué dans toutes ses dispositions en 1952...

Et dire que d'aucuns, dans ce bon Pays de Vaud, parlent encore de la lenteur bernoise...

M. C.

AMABILITÉS

La ville de Nyon est une des dernières localités importantes du canton qui n'accorde pas d'allocation de résidence aux membres du corps enseignant.

Nos collègues avaient donc présenté une demande dans ce sens à l'autorité communale. La Municipalité avait établi un préavis prévoyant :

300 francs aux instituteurs mariés plus 100 francs par enfant à charge.

200 francs aux instituteurs et institutrices non mariés.

La commission nommée par le Conseil communal présenta un rapport défavorable qui entraîna la décision négative du Conseil.

Nous ne contestons pas à des citoyens le droit d'être opposés à nos demandes. Par contre, nous nous insurgeons contre les allégations impertinentes et blessantes qui figuraient dans le dit rapport.

Jugez plutôt :

« ... On se demande pourquoi le corps enseignant primaire qui a vu son allocation de résidence s'incorporer dans son traitement et qui de ce fait la touche, la redemande une seconde fois à la commune. Plus prosaïquement, c'est comme si un commerçant qui a inclus l'ICHA dans ses prix, s'avisait de le réclamer une seconde fois à ses clients.

Du point de vue social, il y a là une éclipse de psychologie de la part du corps enseignant primaire qui met mal à l'aise l'homme de la rue qui ne comprend pas toujours les subtilités des amateurs de la corde tendue. On reste songeur devant la malice des temps.

... Sans parler de traitement de luxe, on peut dire que le corps enseignant primaire est couché sur un lit de roses. Le plus petit traitement correspondant au titre de maîtresse enfantine arrive avec les allocations d'Etat à dépasser le gain de bien des ouvriers qui ont un ou plusieurs enfants. Quant au traitement maximum, (entre Fr. 11 000 et 12 500), il est plus que suffisant pour répondre à tout le genre de vie que réclame la profession. Ce n'est un secret pour personne que les corps enseignants, soit primaire, secondaire ou universitaire sont les enfants gâtés du canton, et qu'ils jouissent d'un genre de vie qui laisse rêveurs les moins de Fr. 6000.—...

On ne comprend pas non plus pourquoi il faudrait que la plus grande partie de la population entretienne l'autre ; que ceux qui vivent au jour le jour doivent donner de leur nécessaire pour emplir de superflu l'escarcelle des « sans-souci du lendemain »...

Ce qu'il faut signaler aussi, c'est qu'à partir du 1er janvier 1952, le corps enseignant primaire, comme tous les fonctionnaires du canton touche une nouvelle augmentation de vie chère, très substantielle, qui peut dispenser le Conseil d'éventuels scrupules...

De nos jours, la profession d'éducateur est un Pactole et loin d'en appeler à l'injustice, « d'être vexé » ou « d'en concevoir une compréhensible déception », comme dit le dossier, le corps enseignant primaire en regard de tous les moins favorisés pourrait réfléchir, comparer, et peut-être alors se rendrait-il compte de la témérité de ses prétentions et de ses arguments. »

Nous en passons, et des meilleures !

Ce chef-d'œuvre de démagogie et de mauvais goût est signé : H. Terribilini, décorateur sur porcelaine.

F. Barbay.

GENÈVE

U. A. E. E.-U. I. G. - DAMES ET MESSIEURS

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Mercredi 5 mars 1952, 17 h. Aula de l'École secondaire des jeunes filles de la rue Necker.

A. Neuenschwander vous parlera des « Stages de Sèvres et de Saint-Légier (Unesco) », consacrés à l'enseignement, de l'histoire principalement, en vue de la compréhension internationale.

Les Comités.

U. I. G. - DAMES ET MESSIEURS

POUR Fr. 1.80 : 24 VUES AÉRIENNES DE LA SUISSE

Les fiches de vues aériennes de la Suisse viennent de paraître.

Préparées par la commission de géographie de l'U.I.G., imprimées par les soins de la Swissair, éditées par la Guilde de documentation S.P.R., elles reviennent à 5 fr. 10, mais seront vendues 4 fr. 50.

Le Département de l'Instruction publique prend à sa charge une part de 3 fr. sur les 4 fr. 80 (4 fr. 50 + 30 ct. de port) (pour les membres du corps enseignant primaire seulement).

Les collègues qui n'auraient pas pu s'inscrire à l'assemblée administrative du 21 février peuvent encore les commander jusqu'au 8 mars à J.-J. Dessoulavy, Ecole du Mail, Genève, moyennant paiement à réception de 1 fr. 80 sur le compte de chèques No I. 2658, Union des Instituteurs.

Les membres de la Guilde les recevront automatiquement, mais les payeront également au I. 2658.

Ne manquez pas l'occasion de vous procurer ces 24 magnifiques vues aériennes avec commentaires, exercices, textes, etc., utilisables en affiche, à l'épidiascope, en fiches individuelles, etc.

Remerciements. — En votre nom à tous, nous tenons à dire à M. le président du Département de l'Instruction publique toute notre reconnaissance d'avoir accepté que le Département contribue pour une si large part à l'achat de ces feuillets.

Nos remerciements vont aussi à la Swissair pour le travail impeccable qu'elle nous a livré.

J.-J. Dessoulavy.

U. I. G. - MESSIEURS

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE DU 21 FÉVRIER

Présidence : Ad. Lagier

Les salons de la « Bonne Auberge » s'emplissent peu à peu et, lorsque le président ouvre la séance, la salle est archibondée. Nous avons la joie de saluer la présence du président de la S.P.R., M. G. Delay, des délégués des différentes sections cantonales et du Bulletinier

en chef G. Willemin (Chabloz est excusé). Notre collègue F. Baillet, instituteur à Ferney, représente le Syndicat national de l'Ain et de nombreux honoraires sont venus témoigner, par leur présence, de leur attachement à l'U.I.G.

L'excellent rapport de notre président R. Nussbaum retrace l'activité de notre association au cours de l'année 1951 ; il relate les travaux du Comité, des différentes commissions d'études, note les réalisations et les succès obtenus.

Ce rapport, qui paraîtra dans le Bulletin (numéro spécial), est vivement applaudi et adopté à l'unanimité.

Il en est de même du rapport de notre dévoué et consciencieux trésorier Ed. Gaudin, ainsi que de celui des vérificateurs.

Elections statutaires

Roger Nussbaum est brillamment réélu comme président de la section, ainsi que les vice-présidents : Ad. Lagier et Etienne Fiorina.

Les membres du Comité sortant qui se représentent aux suffrages de l'assemblée sont réélus. Ce sont : Ed. Gaudin, Ph. Genequand, U. Magnenat, R. Matthey et A. Neuenschwander.

Pour remplacer nos collègues G. Bülsterli, G. Hof et L. Mauris qui ont renoncé à leur mandat et qui sont sincèrement remerciés pour leur utile activité, l'assemblée élit nos collègues : Jean Eigenmann, Eric Pierrehumbert et Robert Chabert.

Le correspondant (soussigné) au Bulletin corporatif est maintenu dans ses fonctions.

Sur la proposition du trésorier Gaudin et en prévision de charges nouvelles, la cotisation pour 1952 est portée à 18 francs, sans opposition.

Pendant le dépouillement du scrutin, notre collègue A. Kuhn nous entretient du « Club de la Jeunesse » dont il est l'animateur et le recommande à la bienveillante attention des éducateurs.

Les fiches de documentation, mises au point par la Commission de géographie sont alors mises en vente par notre collègue J.-J. Dessou-lavy.

Enfin, on procède à la désignation des délégués de l'Union, aux différentes associations dont nous sommes membres et aux commissions de stage et de nominations.

* * *

C'est dans une ambiance tout intime que se déroule la suite du programme. Pour le repas en commun, des groupes de vieux camarades se retrouvent à la même table, les invités et invitées font plus ample connaissance avec le caractère réel de leurs hôtes genevois. On évoque les souvenirs et l'on fête, comme il se doit les nouveaux membres honoraires.

Ad. Lagier adresse aux deux jubilaires, nos collègues Marius Noul, conseiller administratif, et Edouard Pellarin, pendant plus de 40 ans régent aux Eaux-Vives, des paroles parties du cœur et, au nom de notre association, leur souhaite une heureuse et longue retraite.

Nos deux collègues remercient avec un brin d'émotion et *Claret* prend encore la parole au nom des « Vieux ».

Aimable et réconfortante agape, à laquelle il ne manquait que des chansons. Mais nous ne sommes plus au temps de la « chiffrée » !

Ad. Lagier.

P.S.— Nous avons vivement regretté l'absence de *Louis Soudan*, retenu par la maladie. Nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Ad. L.

GROUPE DES JEUNES

La séance, prévue pour le 5 mars, est renvoyée au 12 mars.



NEUCHATEL

ON REGRETTE...

... les examens oraux. La Commission scolaire d'un de nos villages montagnards déplore que les nouvelles dispositions officielles prévoient que les examens oraux *peuvent* être organisés (ils sont donc facultatifs) et ne doivent plus porter que sur la lecture et l'une des trois branches suivantes : géographie, histoire, instruction civique. On lit dans la presse locale ces lignes pleines d'amertume, de nature à faire sourire les gens de la ville qui, depuis plusieurs décennies, sont débarrassés de cet appareil suranné : « Devant un tel mépris pour le temps que sacrifiait avec dévouement chaque commissaire en assistant aux examens oraux, la Commission a décidé de les supprimer en 1952 » !!!

W. G.

ÉCHOS DES SECTIONS

L'assemblée annuelle de la section du **Val de Travers** a confirmé dans leurs fonctions, pour 1952, tous les membres de l'ancien Comité. C'est très heureux, car la barque est fort bien conduite par le président, M. André Jeanneret, qui veille à l'administration parfaite de sa société depuis quelques années déjà.

Grâce à M. Cavadini, président de la Commission scolaire de Couvet, qui a pris l'initiative de demander l'approbation du Département, les autorités scolaires de toutes les communes du vallon ont accordé à leur corps enseignant le congé du samedi matin pour l'assemblée susmentionnée. Bravo ! Et merci aux autorités compétentes de ce geste aimable et très apprécié.

Rappelons que la S.P. du district du Locle bénéficie de ce petit avantage depuis plus de quarante ans. Que les autres districts veuillent s'inspirer de ces précédents !

W. G.

ASSOCIATION CANTONALE NEUCHATELOISE DES MAITRES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Comité

Le comité actuel a son siège à La Chaux-de-Fonds et se compose comme suit :

Président : Charles Baillod, Ormes 9, tél. 2 35 89 ; trésorière : Colette Monnier, Numa-Droz 161, tél. 2 47 10 ; président de la commission technique : André Vuille, Parc 91, tél. 2 22 44 ; membre : Eric Debrot, Hirondelles 8, tél. 2 68 97.

Séances d'entraînement

La Chaux-de-Fonds : Dames : Nouvelle halle, le vendredi à 18 h. ; Messieurs : Nouvelle halle, le jeudi à 18 h. — Directeurs : M. André Vuille, Parc 91, La Chaux-de-Fonds, M. Charles Baillod, Ormes 9, La Chaux-de-Fonds.

Le Locle : Séances mixtes, le vendredi de 17 à 18 h. — Directeur : M. Paul Steiner, Monts, Le Locle.

Neuchâtel : Dames : Halle des Terreaux, le mardi de 18 à 19 h. — Directrice : Mlle Andrée Schinz, Evole 7, Neuchâtel. — Messieurs : Halle ouest du collège de la Promenade, le lundi de 17 à 18 h. Été : Stade de Pierre à Mazel. — Directeurs : M. Willy Mischler, Brévards 5, Neuchâtel, M. Francis Perret, Rosière 1, Neuchâtel.

Val-de-Travers : Travers, le lundi de 17 h. 45 à 19 h. — Directrice : Mme Morel-Bélaz.

Val-de-Ruz : Séances mixtes, à Cernier, le mardi de 17 h. 30 à 19 h. — Directeur : M. Serge Bouquet, Dombresson.

Boudry : Se renseigner auprès de M. Max-André Berger, Boudry.

Tous les collègues sont chaleureusement invités à prendre part aux séances d'entraînement.

Le Comité.



JURA BERNOIS

POUR NOS COLLÈGUES JURASSIENS

Nous prions tous nos collègues de bien vouloir lire le compte rendu détaillé de l'Assemblée extraordinaire des délégués de la S. I. B. dans l'École Bernoise, numéros 46 et suivants.

Il nous paraît important que chacun soit renseigné. Il suffit d'ouvrir l'organe officiel de la S. I. B., de se bien « caler » dans le fauteuil acheté grâce à l'allocation de Noël, d'allumer qui sa pipe, qui son cigare, et de lire ! C'est pourtant simple, et nous entendrons moins souvent les ronchonners s'écrier : « Qu'est-ce qu'ils f... ichent au Comité cantonal ? »

NOUS APPLAUDISSONS

Nous apprenons qu'un membre jurassien du C. C. a présenté le désir exprimé par de nombreux collègues mariés de reconsidérer le problème des allocations sociales. Nous applaudissons. On nous don-

nera mille raisons selon lesquelles on ne peut pas faire mieux actuellement ! Elle ne valent pas la seule que peuvent présenter les pères de famille : les charges... de la paternité ! Qui parlait un jour de la protection de la famille ?

COMITÉ GÉNÉRAL S. P. J.

Les tractanda de l'importante séance du 15 mars sont les suivants :

1. Verbal. — 2. Rapport du président. — 3. Congrès pédagogique jurassien, en fixer la date. — 4. Comptes S. P. J. 1951. — 6. Budget S. P. J. 1952. — 7. Centre d'information, réalisations pratiques pour 1952. — 8. Fonds du Centenaire de l'E. N. de Porrentruy. — 9. Fonds du Centenaire de l'E. N. de Delémont. — 10. Educateur. — 11. Etude du financement du Centre d'information de la S. P. J. — 12. Divers et imprévus.

Voilà du travail ! Nous en informerons nos lecteurs.

H. R.

COMMUNIQUÉ

SERVICE DE PLACEMENTS S.P.R.

Deux jumelles de 14 ans et demi, cherchent place pour un an dans une famille d'instituteur romand. Suivraient la classe ; se préparent pour l'entrée à l'Ecole normale de leur canton. Peuvent aider aux travaux du ménage.

Offres à Hans Schranz, Lehrer, Schiedhaldenstrasse 78, Küsnacht-Zurich.

CLASSE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE POUR HANDICAPÉS

Le 15 avril 1952, l'Institut du Repuis, à Grandson, accueillera la 7e volée de sa classe d'orientation professionnelle.

Cet classe de 10 élèves est réservée :

1. Aux garçons d'intelligence normale, mais atteints d'une **infirmité physique** à la suite d'une maladie ou d'un accident.
2. Aux garçons ayant de la peine à choisir une profession pour des raisons de caractère (indécis, instables, etc.).
3. Eventuellement, à des garçons à l'intelligence au-dessous de la moyenne, à condition qu'ils soient doués d'une compréhension et d'une habileté manuelle suffisantes.

Faire bénéficier un jeune handicapé de cet enseignement quasi individuel pour sa dernière année scolaire, c'est assurer son avenir professionnel en utilisant au mieux ses capacités.

M. Maurice Bettex, instituteur, directeur du Repuis, est à disposition pour donner tous les renseignements sur le programme et les conditions d'admission.

Partie pédagogique

L'ÉCOLE MODERNE FRANÇAISE (suite)

(Voir *Educateur* No 7)

FREINET ET SA PÉDAGOGIE

J'ai passé près d'une semaine au Pioulier. J'ai visité ensuite, dans le Var, les Bouches du Rhône, le Vaucluse et le Lyonnais, bien des classes qui se réclament du maître. Quatre d'entre elles, celle de Costa à La Barasse, celles des époux Gente à Galas Fontaine de Vaucluse et celle de Mussard à Vaux-en-Veslin m'ont fait une profonde impression.

Il m'a donc été possible de me rendre compte de la façon dont les techniques Freinet, techniques appliquées depuis de nombreuses années dans bien des classes romandes, sont employées par leur auteur et par ses disciples immédiats ; de connaître le climat et l'esprit qui règnent dans leurs classes ; de saisir enfin leur organisation du travail scolaire.

* * *

Freinet s'est longtemps défendu d'avoir une méthode. Il visait simplement à fournir aux instituteurs et aux enfants des techniques dites « libératrices » rendant plus efficient le travail du maître, permettant l'épanouissement naturel de l'enfant. Il s'en défend encore et appelle « la technique Freinet » un ensemble coordonné en une véritable méthode qui échappera d'ailleurs à la cristallisation fatale des méthodes parce qu'il l'a voulue empirique et expérimentale, sujette à de constants réajustements dictés par la pratique. N'empêche qu'il est bel et bien chef d'une école pédagogique...

Il faut avoir vu, dans la région de Cannes, à quelques kilomètres des côtes où le Palm Beach, le Carlton et le Miramar étalent leur opulence, la détresse des classes de montagne ! la détresse de ces classes qu'un inspecteur m'invitait à ne pas visiter « parce que, vu le dépeuplement de l'arrière-pays, elles sont déshéritées et négligées... » pour comprendre l'idée initiale de Freinet : rendre les maîtres d'école, à peu de frais, indépendants des municipalités ; faire d'eux, grâce à leur collaboration effective, les artisans de la dotation de leurs classes.

« Le plus éclatant mérite de Freinet, a pu dire R. Dottrens, a été d'obtenir que pour la première fois depuis l'antiquité, des centaines de maîtres d'école collaborent... » (Cours à l'Université).

« Freinet est un rassembleur d'hommes », a dit de son côté Husson (B.E.N.P. 23).

Il est certain que dans nos rangs c'est un peu, comme chez les artistes et les médecins, collégialité de surface ! Une entente cordiale masquant mal un souci constant de ne pas ouvrir sa classe aux collègues. Et pourtant ce sont à des échanges de vues constants, ce sont à des colloques réguliers, c'est à une confrontation permanente des procédés, c'est au service réciproque de leur documentation que devraient tendre les instituteurs d'une région. Le travail d'équipe, les groupes d'étude sont encore trop rares chez les maîtres primaires.

* * *

Comment caractériser la méthode de Freinet ? Lui-même s'en est chargé : « Nous cherchons seulement, avec le minimum de peine de l'éducateur, avec le minimum d'ennui de l'enfant, à obtenir le maximum de rendement éducatif et instructif » (Plus de leçons, B. E. N. P. 3). Effort tout empirique, tout pragmatique qui ne se complique pas d'a priori.

« Réalisations essentiellement expérimentales. Aucune ne part d'un préjugé philosophique, psychologique, scientifique ou même pédagogique. Chacune d'entre elles reste strictement pratique et n'est présentée comme valable que si l'usage répété l'a démontrée telle. » (Palmero, Histoire des instit. et des doct. pédag. Sudel 1951).

C'est de l'« expérience tâtonnée » pour user du terme qu'il a créé. L'expérience tâtonnée, dans sa psychologie, est la démarche normale de tout être vivant. Elle est également celle de l'écolier : « L'École doit permettre, faciliter, organiser l'expérience tâtonnée ; (...) mais en hâter, en accélérer le processus ». (Freinet : Essai de psychologie sensible, p. 182.)

Quels sont les moyens employés par Freinet et ses disciples ? S'il a beaucoup apporté lui-même de pierres à l'édifice (texte libre, presse, correspondance interscolaire) il en a pas mal emprunté aux autres (coopératives scolaires, météorologie, fiches). « Dans cette œuvre, dit-il, nous ne craignons pas de prendre notre miel partout où nous le trouvons ; nous gardons des expériences passées ce que nous croyons compatible avec notre effort et nous puisons dans les essais et les théories les plus récentes les enseignements capables d'aiguiller notre audace (B.E.N.P. 1). Avant d'accuser Freinet de plagiat il faut se souvenir de cette déclaration. Mais d'autre part ses jeunes disciples, qui chez nous ne jurent que par le maître et nous apportent, comme trouvailles de l'École moderne française, tel procédé decrolyen ou washburnien, devraient se la rappeler aussi.

(Il n'en est pas moins désagréable de constater l'indigence des sources bibliographiques de tous les écrits de l'École moderne française. Tout semble né dans la maison ! Ces abeilles n'indiquent presque jamais la provenance de leur miel. Ouvrez par exemple « Guillard, Météorologie B.E.N.P. 28 ». S'il est une occupation scolaire spécifiquement decrolyenne¹, c'est bien celle-là ! Eh bien ! le nom de Decroly n'apparaît pas dans cette brochure.)

* * *

On peut adresser, nous le verrons, quelques critiques aux méthodes de l'École moderne française. A l'homme aussi on peut faire quelques reproches...

Son autodidactisme a pour corollaire un manque d'informations objectives sur le travail d'autrui. Son tempérament dynamique et batailleur (n'oublions pas que ce terrible petit homme a beaucoup souffert de ses semblables et que jamais il ne s'est renié), sa mentalité de Méridional offusquent les bien-pensants mais étonnent aussi ceux qui, sans parti-pris, l'ont approché.

¹ R. Dottrens vient de m'apprendre que Decroly l'aurait empruntée à un éducateur allemand !

Dogme et scolastique sont ses ennemis jurés : il les décèle constamment, avec vigueur. Il les décèle même là où ils n'ont que faire...

Il est injuste envers les psychologues contemporains, ceux de l'école de Genève en particulier. Et pourtant son « Essai de psychologie sensible » limité d'ailleurs à la construction de la personnalité, montre qu'il est averti des problèmes de cette science. Sa connaissance sensible, intuitive de l'enfant lui fait adopter des solutions qui rencontrent fort heureusement celles qu'obtiennent les auteurs des travaux scientifiques.

Dans ce curieux ouvrage, si attachant, écrit sous le signe de l'autodidaxie, il a volontairement banni le langage hermétique des spécialistes. « Un livre que les instituteurs pourront lire et comprendre, discuter et critiquer... (...) Etre lisible, n'est-ce pas une appréciable originalité pour un livre de psychologie ? » (op. cit. p. VIII). Et tant pis pour Claparède, pour Collin, pour Gesell, dont les ouvrages sont probablement illisibles... !

Il est dur envers le B.I.E. dont il attendait autre chose et qu'il accuse de sclérose. Or, on connaît le travail positif que, sous l'impulsion de P. Rossello, le Bureau international de l'Education accomplit. Il reproche à R. Dottrens d'écrire des livres dangereux parce qu'ils répandent des techniques (les siennes aussi !) inséparables d'un esprit qui ne peut être répandu par la littérature. Il oublie que Dottrens attache autant d'importance à l'esprit qu'aux techniques et qu'il prêche constamment par la parole et par l'exemple. Il oublie aussi que nombreuses sont les classes de chez nous qui pourraient accueillir sans crainte les techniques de l'Ecole moderne française, classes qui sont déjà empreintes d'un pur esprit d'éducation fonctionnelle.

Il est dur envers les classes nouvelles de l'enseignement secondaire de France. Pourtant elles devraient le réjouir puisqu'il s'agit d'une véritable révolution au pays des lycées traditionnalistes. Personnellement je garde un souvenir inoubliable des heures que j'ai passées au lycée de classes nouvelles de Marseilleveyres : atmosphère détendue, travail en équipe, pédagogie active ; coordination professorale, adolescents étudiés constamment dans la totalité de leurs comportements, contacts avec les parents, suppression des notes chiffrées ; et surtout semestres d'option préparant l'orientation vers les sections littéraires, scientifiques et techniques ! Certes tous les lycées rénovés de France ne valent pas Marseilleveyres mais les louables efforts qu'ils font pour réformer leur enseignement méritent d'être encouragés.

Enfin, reproche très amical, il y a chez C. Freinet une certaine exagération, une certaine emphase toute méridionale. Les enfants de l'Ecole moderne française mènent des enquêtes, préparent des interviews, font des conférences... A sept ou huit ans parfois... En voilà au moins qui ne seront pas traumatisés, qui ne font pas du complexe d'infériorité !

S'adressant à un gosse de neuf ans qui prépare sa conférence sur les racines, Freinet lui dit : « Tu vas dans le jardin, tu déterres des racines, tu les observes ; ensuite tu regardes dans les livres si tu as vu juste. De cette façon tu sauras *tout* sur les racines. Et tu diras

ta conférence ! Et nous en imprimerons une partie ! Va donc ! » (Avec l'accent de Freinet, qui est du Midi.)

* * *

Que dire de la pédagogie de l'Ecole moderne française ? Quand elle est servie par un instituteur d'élite, c'est la forme la plus pure, la plus belle que je connaisse d'éducation nouvelle, celle où les enfants s'épanouissent le mieux. Elle ne connaît pas le travail à vide, la motivation est constante et parfaite. Exemple : l'orthographe ! On ne peut décemment laisser partir des textes imprimés qui contiennent des fautes... Autre exemple : la correspondance interscolaire déclenchant les complexes d'intérêt successifs.

Quand cette pédagogie est servie par un instituteur d'élite ! On pourrait parodier Beaumarchais : « Aux vertus qu'elle exige du maître d'école je connais peu d'éducateurs qui soient dignes d'être instituteurs ! »

Au contraire de Decroly, Freinet est partisan de l'intérêt vrai et puissant du moment. Les enfants mènent le jeu. Le maître n'a pas le temps de se préparer... il est, par définition, préparé. Le travail collectif, impliquant la participation verbale du maître, se réduit aux fresques de départ, à l'exploitation du texte libre et aux synthèses. En dehors de ces rares moments où il fait la classe, où il use de la salive, cet outil classique du maître d'école (Freinet dixit), l'instituteur reste constamment disponible, constamment prêt à aider, à informer, à conseiller ; à contenter, en puisant dans son information ou ses expériences, la faim de savoir de l'enfant ; constamment prêt aussi à avouer son ignorance, à dire au gosse : « Nous chercherons ensemble », à fournir des références bibliographiques.

Attitude admirable, en opposition absolue avec celle du maître d'école d'autrefois, omniscient et omnipotent.

Attitude difficile, réservée aux maîtres d'élite ! Pédagogie toute d'intuition, sans préparations journalières assurées ! Il faut partir des intérêts accidentels (correspondance interscolaire ou actualité) et chercher, si l'on veut respecter le plan d'études, à ramener au formel. Certains y atteignent, à cette attitude. Mais quelle adresse, quelle ingéniosité, quelle imagination, quel sens de l'organisation ne doivent-ils pas montrer !

Freinet qui a dit « sans techniques libératrices on ne peut rien faire », ne prétend pas pour autant faire fi du maître d'école. La preuve, c'est qu'il a dit aussi : « Contrairement à ce qu'on pourrait croire parfois, nous redonnons à l'éducateur, dans notre pédagogie, une place éminente » (l'« Educateur », 22e année, p. 378).

J'ai vu, en France, des dizaines de classes Freinet. Mais quelques-unes seulement (voir p. ??), ne prêtaient pas le flanc à la critique. Dans trop d'autres, le bruit, l'agitation, le manque de concentration dans le travail sautaient aux yeux de l'observateur le mieux intentionné.

Comparée au decrolyisme, l'Ecole moderne française offre deux avantages. D'abord elle n'est pas opprimée par un cadre rigide, plus artificiel que fonctionnel et dont l'enfant n'est pas dupe, cadre que

l'enseignement public belge a d'ailleurs fait sauter. Ensuite elle offre sur le decrolyisme l'avantage de pousser l'individualisation plus loin : individualisation de départ alors que dans le decrolyisme c'est seulement au troisième temps, l'expression, que le travail devient individuel. C'est cette individualisation qui choque les milieux inspectoraux de la France méridionale ; on reproche aux techniques Freinet « de sous-estimer la valeur d'entraînement du travail imposé et collectif » et de tendre ainsi vers la formation des élites, chaque enfant développant sans entraves toutes ses virtualités. « Education aristocratique » ajoute-t-on, « qui épanouit les meilleurs et n'ouvre pas les autres ».

Le reproche est amusant venant d'inspecteurs responsables de classes très traditionnelles où, quand cinq ou six élèves sur trente ont compris, le maître passe plus loin. La règle de Washburne inversée ! Comme je m'en étonnais, on m'a répondu : « ne pas s'abaisser vers l'enfant, mais le tirer à soi... ; le maître qui s'approche le plus des enfants est aussi celui qui les entraîne le moins ; il faut entraîner sa classe... les enfants qui ont de la peine finissent par suivre ». Mais (pensais-je) à quel prix ! Pour quelques-uns compréhension de la difficulté, mais pour les autres psittacisme. Car je ne crois pas, pour les élèves faibles, à cette vertu de l'entraînement collectif.

Est-ce à dire que l'entraînement ne joue pas de rôle dans les classes Freinet ? Quelle erreur ! L'individualisation se double immédiatement ici du travail d'équipe où, mieux que dans le travail collectif, peut se faire jour la vertu d'entraînement.

Les faibles, chez Freinet, ne sont pas oubliés. Son système de brevets (de certificats séparés), permet aux enfants de choisir, indépendamment des disciplines intellectuelles, des activités corporelles, manuelles ou artistiques. Le certificat d'études est délivré sur la base de ces différents brevets, de cette option. Tel qui n'est pas un fort en thème s'en sortira honorablement quand même, étant bon jardinier ou bon gymnaste.

(A suivre)

A. Ischer.

BIBLIOGRAPHIE

Lexikon der Paedagogik.

L'Éducateur a déjà présenté l'an dernier le premier volume de cette œuvre remarquable ; le second volume qui compte 945 pages, contenant 540 articles, vient de paraître. La valeur des collaborateurs donne une autorité particulière aux synthèses que présente cet ouvrage. C'est ainsi que le Dr M. Feldmann parle de la liberté de l'enseignement, le général Guisan, le colonel Vodoz de l'éducation militaire, le Dr Schohaus des punitions, Emile Jaques-Dalcroze de la rythmique, le Dr Mlle Ida Somazzi de l'Unesco, Robert Dottrens, Martin Simmen de la formation du corps enseignant.

Le 3e volume paraîtra au cours de l'année 1952 ; il envisagera l'éducation dans divers pays et donnera la biographie d'un certain nombre de grands pédagogues du monde entier et quelques aperçus de l'histoire de la pédagogie. On souhaite que bon nombre d'éducateurs se procurent cette somme pédagogique.

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

Ecoles Ménagères de la Suisse romande

dans vos leçons, donnez la préférence aux

BONNES PÂTES ALIMENTAIRES
fabriquées en pays romand :

La Timbale
Yverdon et Fribourg



Sandoz-Gallet S.A. « Pâtes de Rolle »
Rolle

PATES

Sangal

Nyon



L'Application des méthodes actives

à l'enseignement du calcul et de la lecture vous sera facilitée par l'emploi du matériel Schubiger, conçu et éprouvé par des pédagogues expérimentés.

Demandez-en le catalogue, il vous sera envoyé gratuitement.



FRANZ SCHUBIGER WINTERTHOUR

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux



Instituteur!

préservez
la
santé
de
l'écopier

Demandez gratuitement
pour chaque élève, le joli
livret illustré :

SERODENT

POUR LES SOINS AUX DENTS

auprès de

CLERMONT ET FOUET
GENÈVE

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

396
MONTREUX, 8 mars 1952

LXXXVIII^e année — N° 9

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

**VOYAGE D'ÉTUDE EN
DU 6 AU 13 AVRIL 1952**

SICILE

Direction : M. Chantrens

ROME - NAPLES - PALERME - AGRIGENTE - SYRACUSE - TAORMINA
et traversée maritime

Renseignements et inscriptions :

Agence de Voyages Lavanchy & Cie S.A., Lausanne

16 place St-François. Tél. 26.32.32



VOYAGES MUGELLES, Vevey Tél. 5 33 53

4- 9 avril **VENISE** Fr. **170.-**

11-14 avril **PAQUES A VENISE** Fr. **155.-**

24 avril au 3 mai : Rome, Naples, Capri, Pompéi, Amalfi,
Sorrento, La Solfatara, retour Naples-Gênes sur le paquebot
Saturnia Fr. **410.-**

31 mai, 1-2 juin à Gênes = Pentecôte 3 jours. Sociétés de contemporains
ou autres, consultez cette agence avant de décider un voyage.

Demandez circulaires détaillées

Collège Pierre Vizet

Ch. des Cèdres 3

LAUSANNE

prépare aux
COLLÈGES - GYMNASES - MATURITÉS

Ecole normale

1942: 59 élèves

★

Paul Cardinaux, dir.

1952: 168 élèves

Tél. 24 15 79

ECOLE D'ÉTUDES SOCIALES GENÈVE

Subventionnée par la Confédération,
l'Etat et la Ville

**Formation professionnelle
d'assistantes sociales
Ecole de bibliothécaires
Ecole de laborantines**

Pension et cours ménagers au Foyer de l'école
Progr. (50 cts) et renseign.: Malagnou 3

INSTITUT CHABLOZ

ECOLE SECONDAIRE
SECTION COMMERCIALE
ET ADMINISTRATIVE
CULTURE GÉNÉRALE

Début de semestre: vendredi 25 avril 1952,
à 8 heures.

La direction renseignera sur demande,
avenue de Belmont 39, **Montreux**.

Tél. 6.33.31.

JARDINS D'ENFANTS DE LA VILLE DE BIENNE

MISE AU CONCOURS

Le poste de

maîtresse de jardin d'enfants, diplômée,

est à pourvoir pour le début de l'année scolaire (21 avril 1952). Une nouvelle classe enfantine française sera en effet ouverte provisoirement au collège du Marché-Neuf, la construction des Prés Ritter n'étant pas encore achevée.

Le règlement des jardins d'enfants fait loi.

Salaire fixé au minimum à Fr. 5940.—, au maximum à Fr. 8707.50, y compris les 12 $\frac{1}{2}$ % d'allocation de renchérissement. Il peut en outre être complété par une allocation familiale de Fr. 300.— et une allocation pour enfants de Fr. 240.— par an.

La différence entre le salaire minimum et le salaire maximum sera comblée par 10 augmentations annuelles régulières. Reste réservé le règlement des doubles gains.

La personne nommée sera tenue d'habiter Bienne et de faire partie de la caisse d'assurance du corps enseignant bernois.

Nous nous réservons le droit de déplacement dans une autre école enfantine de notre ville.

Veuillez adresser vos postulations, accompagnées des diplômes et des certificats concernant votre actuelle activité à la présidente de la commission des jardins d'enfants, **Madame Sieber-Urfer, 42 Tiefenmatt, Bienne 7.**

Délai d'envois: le 24 mars 1952.

DIRECTION DES ECOLES DE BIENNE

Bienne, 10 mars 1952.

E. RITZMANN & FILS, PRILLY 42 route de Cossonay
TÉLÉPH. 24.82.97

Fabrique de mobilier scolaire vaudois réglable

Modèle déposé: 78.006 - Demandez offres et renseignements

Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1952-1953
MERCREDI 16 AVRIL 1952

**Examens d'admission : Mercredi 16 et jeudi 17 avril, à 8 h.
Commencement des leçons : jeudi 17 avril, à 14 h.**

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **26 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3^e à condition de subir avec succès, au printemps ou en automne, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re}
14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE
UN AN DE PLUS
POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES